

Projet éolien de la Petite Woèvre

Communes de Rambucourt et Broussey-Raulecourt

Lettre d'information n°5 | Décembre 2024

Le mot de la cheffe de projet

Madame, Monsieur,

Le projet éolien de la Petite Woèvre, à Rambucourt et Broussey-Raulecourt est sur le point d'être déposé en Préfecture.

Une implantation tenant compte des études environnementale, paysagère et acoustique a été définie. Cette lettre d'information a pour but d'expliquer les impacts du projet et les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement qui lui sont associées. L'intégralité des études sera consultable en phase d'instruction du dossier sur la période 2025-2026, au moment de l'enquête publique. Je reste à votre disposition pour répondre à toute question que vous pourriez vous poser.

Je vous souhaite une bonne lecture !



Elsa Kuffler

Cheffe de projets éoliens

RWE Renouvelables France

elsa.kuffler@rwe.com

Suivez les actualités du projet éolien de la Petite Woèvre
sur son site Internet dédié :

petitewoevre.projet-eolien.com

Vous habitez Rambucourt ou Broussey-Raulecourt ?

Venez découvrir l'implantation du projet éolien de la Petite Woèvre !

RWE vous propose un retour en images sur ce projet de 5 éoliennes, en vous présentant les photomontages (simulation des éoliennes depuis 38 points d'observation différents) réalisés par le bureau d'études paysager Sillage :

Vendredi 20 décembre 2024 de 16h à 19h

Salle des fêtes de Broussey-Raulecourt



Passez à votre convenance sur la plage horaire indiquée !



Photomontage : Perception depuis la frange sud de Seicheprey

Résultats des études

Résultat de l'étude environnementale et présentation des mesures associées

L'étude environnementale a été réalisée par le bureau d'étude Envol Environnement. Elle révèle la présence de plusieurs espèces à enjeux dans le secteur tel que le Pygargue à queue blanche, la Cigogne noire, la Grue cendrée ou encore le Milan royal pour les oiseaux. En ce qui concerne les chauves-souris, la Noctule commune ainsi que le Grand Murin sont également notables.



Milan royal, N. Reynolds



Grues cendrées, A. Thivolle



Colonie de Grand Murin, M. Saillard

Les résultats de cette étude ont été centraux dans la définition du projet et notamment le choix d'implantation :

- Le nombre d'éoliennes a été limité eu égard aux enjeux environnementaux. Les secteurs d'intérêts pour la faune et la flore ont été évités. Enfin, l'agencement des éoliennes a été optimisé afin de minimiser l'impact sur les habitats et les différentes espèces identifiées au cours de l'état initial.
- Des mesures de réduction ont également été mises en place tel qu'un bridage préventif des éoliennes en fonction des conditions météorologiques favorables aux espèces de chauve-souris à enjeux, ou encore la mise en place d'un système anticollisions automatiques concernant les rapaces. Concernant le Grue cendrée en particulier, les éoliennes seront arrêtées durant les passages migratoires de l'espèce si les conditions météorologiques sont défavorables (brouillard) et complètement lors de la période principale de stationnement au sein de la zone de projet.

Après l'application des mesures d'évitement et de réduction, les impacts résiduels sont estimés non significatifs pour l'ensemble des espèces. Un protocole de suivi sera mis en place selon la réglementation en vigueur et permettra si nécessaire leur ajustement.

Résultat de l'étude acoustique et présentation des mesures associées

L'étude acoustique a été réalisée par le bureau d'étude Venathec. L'étude a montré des possibilités de dépassements des seuils réglementaires sur certaines zones d'habitations environnant le site la nuit et en période de fin de journée selon certaines vitesses de vent à la fois en orientation sud ouest et nord est.

Des mesures de bridage (freinage ou arrêt des éoliennes) ont été mises en place sur ces périodes pour réduire les émissions sonores et garantir la conformité du parc éolien. Un suivi acoustique sera réalisé selon le cadre réglementaire en vigueur pour s'assurer de leur efficacité.

Résultats de l'étude paysagère et présentation des mesures associées

L'agence Sillage, bureau d'étude paysagiste, a réalisé 38 photomontages, dont 3 ont été choisis par les riverains lors de l'atelier paysage de septembre 2023, afin d'évaluer l'impact du projet dans le paysage éloigné et local. L'étude a porté une attention particulière aux villages et sites patrimoniaux à proximité tels que le Monument Américain situé sur la Butte de Montsec. L'implantation finale est limitée à 5 éoliennes, toutes situées au-delà de 830 m des premières habitations et espacées régulièrement les unes des autres, ce qui permet d'améliorer la lisibilité du projet depuis les lieux de vies et les monuments historiques les plus proches. L'étude paysagère conclut à des niveaux d'impacts allant de très faibles à notables liés au nouveau motif paysager créé par l'introduction du parc éolien.



Photomontage : Perception depuis la RD 958 en marge de Broussey-en-Woëvre



Photomontage : Perception depuis la frange sud de Rambucourt

Mesures d'accompagnement

Non réglementaires, les mesures d'accompagnement ont pour but d'améliorer la qualité de vie des riverains du parc éolien. Les mesures ont été définies en concertation avec les élus lors d'une réunion spécifique. Elles seront mises en place volontairement par RWE si le parc est construit.

Bourses aux haies

RWE proposera la réalisation de plantations dans une démarche de filtration des perceptions du projet éolien depuis les habitations éligibles des communes de Rambucourt, Broussey-Raulecourt, Richécourt et Mandres-aux-Quatre-Tours.

Offre locale d'électricité

RWE prévoit de réduire le tarif de l'électricité pour les habitants de Broussey-Raulecourt et Rambucourt en souscrivant un contrat avec un fournisseur partenaire. Une réduction de la facture d'électricité sera proposée par RWE. Pour un parc de 28,5 MW, le montant peut aller jusqu'à 570 €/an, pendant 5 ans.

Enfouissement des réseaux aériens

Afin de minimiser les impacts visuels sur Rambucourt et les bourgs de Broussey-Raulecourt, RWE participera aux frais d'enfouissement des réseaux aériens (électricité et/ou téléphonie, cf. illustration ci-dessous).

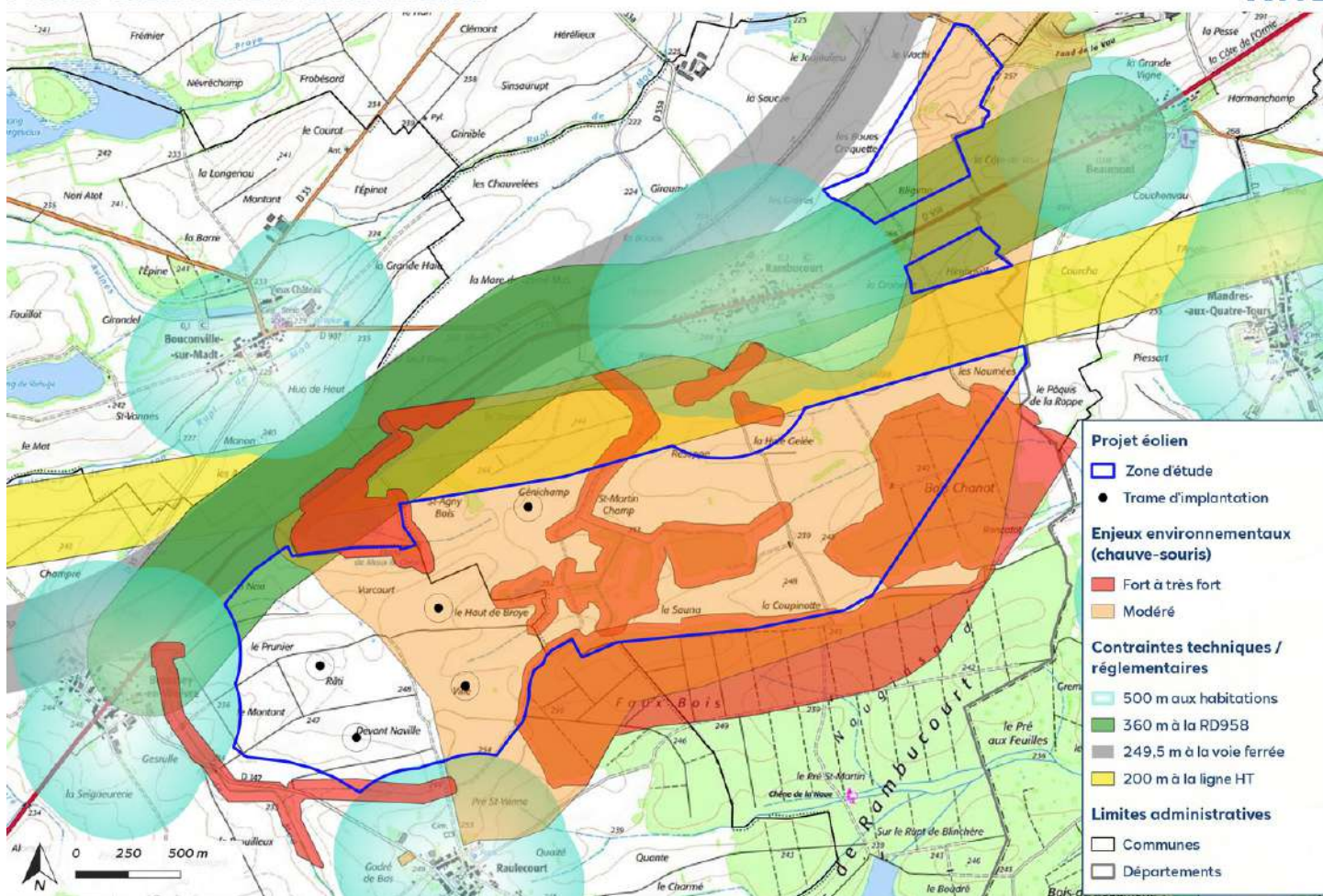


Une trame d'implantation adaptée

L'implantation finale du projet sera de 5 éoliennes de 200 mètres de hauteur maximale en bout de pale, ayant chacune une puissance unitaire de 5.7 MW. 4 se situent sur Broussey-Raulecourt et 1 sur Rambucourt. Leurs emplacements ont été définis en considérant les enjeux paysagers, environnementaux ainsi que les contraintes réglementaires et techniques identifiés et présentés dans la lettre d'information n°4 de juin 2024. Il s'agit ainsi de suivre une logique d'évitement préalable des impacts dans le choix de la localisation des aménagements du projet et le scénario d'implantation.

PROJET ÉOLIEN DE LA PETITE WOËVRE

RWE



Les chiffres clés



5 éoliennes

de 200 mètres maximum de hauteur en bout de pale



28,5 MW

puissance totale du projet (en mégawatts).



830 m

entre l'éolienne la plus proche et les premières habitations, c'est plus que la réglementation (500 m).